

République Française
Département : DROME
Arrondissement : Nyons
LES PILLES - COMMUNE

Procès-verbal

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-sept mars à 18h30, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDÉSSERT, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2026

Présents : Didier BOUDOU, Anaïs COSTA, Joël DUPOUX, Christian GLEIZE, Philippe LEDÉSSERT, Christine MARIE, Pascale PADILLA, Charles VERHEIJEN ;

Absents excusés : Yan BERNARD donnant pouvoir à Philippe LEDÉSSERT – Annie SIMOND donnant pouvoir à Christian GLEIZE – Charlotte GOUGEON donnant pouvoir à Charles VERHEIJEN.

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Le maire Philippe LEDÉSSERT, constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

Christine MARIE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Philippe LEDÉSSERT ouvre la séance à 18H35.

1. Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.
2. Le Code général des collectivités territoriales fixe l'indemnité du maire, par défaut, à son montant maximum prévu par la loi soit 998 euros nets mensuel. Le Maire propose de le ramener dans notre commune à 603.99 euros nets soit un montant inchangé par rapport au mandat précédent.
Proposition adoptée à l'unanimité.
3. Le Code général des collectivités territoriales fixe l'indemnité des adjoints, par défaut, à son montant maximum prévu par la loi soit 387 euros nets mensuel. Le Maire propose de le ramener dans notre commune à 234 euros nets soit un montant inchangé par rapport au mandat précédent.
Proposition adoptée à l'unanimité.
4. SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) gère les bâtiments scolaires, la cantine et le périscolaire. Le Conseil désigne comme délégués titulaires Christian GLEIZE, Christine MARIE et Philippe LEDÉSSERT et comme suppléants Joël DUPOUX et Pascale PADILLA.
5. SIVOSOC (Syndicat Intercommunal à Vocation SOCiale). Le Conseil désigne comme délégué titulaire Philippe LEDÉSSERT et comme suppléante Pascale PADILLA.
6. PNR (Parc Naturel Régional des Baronnies). Le Conseil désigne comme délégué titulaire Philippe LEDÉSSERT et comme suppléante Anne SIMOND.

7. SDED (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme). Il s'agit de nommer deux représentants qui constitueront le collège électoral des communes de moins de 2000 habitants. Ce collège désignera en son sein les délégués titulaires, et suppléants. Le Conseil nomme Philippe LEDÉSERT et Christian GLEIZE comme représentants de la Commune.

8. SDTV26 (Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme) Il s'agit de nommer deux représentants qui constitueront le collège électoral des communes de moins de 2000 habitants. Ce collège désignera les délégués titulaires, et suppléants. Le Conseil nomme Philippe LEDÉSERT et Didier BOUDOU ;

9. AGEDI (logiciel métiers de la commune : comptabilité, état civil...) ; Il s'agit de nommer deux représentants qui constitueront le collège syndical. Celui-ci désignera les délégués titulaires, et suppléants. Le Conseil nomme Philippe LEDÉSERT et Charles VERHEIJEN.

10. AASHN (Association d'Animation Sociale du Haut Nyonsais. Le Conseil désigne comme délégué titulaire Annie SIMOND et comme suppléante Anaïs COSTA.

11. PSMS (Pôle Sanitaire et Médico-Social). Le Conseil désigne comme délégué titulaire Philippe LEDÉSERT et comme suppléant Christian GLEIZE.

12. CNAS (Comité National d'Action Sociale). Il joue le rôle de « comité d'entreprise » pour les agents de la commune. Pascale PADILLA est nommée représentante de la Commune.

13. Correspondant DÉFENSE ; Il assure le lien entre l'armée et les citoyens. Didier BOUDOU est nommé représentant de la Commune

14. CAO : Commission Appel d'Offres. Ses membres se réunissent pour les appels d'offre dont le montant du marché public dépasse 100 000 euros hors taxe pour les travaux et 60 000 euros hors taxe pour les prestations de services. Sont nommés président : Philippe LEDÉSERT, titulaires : Didier BOUDOU, Joël DUPOUX, Charles VERHEIJEN, Suppléantes : Christine MARIE, Pascale PADILLA et Charlotte GOUGEON.

Chacune de ces délibérations de 4 à 14 a été adoptée à l'unanimité.

15. Une étude complémentaire pour le diagnostic des instabilités rocheuses est nécessaire afin d'établir un cahier des charges pour les travaux qui seraient nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens. Le devis du bureau d'études GEOLITHE pour un montant de 8 994 euros hors taxe, validé en amont par les services d'ingénierie du département tant pour son contenu que pour son montant a été accepté à l'unanimité.

16. Devis proposé par l'architecte AGRAF, d'un montant de 4200 € pour une première mission d'esquisses en vue d'aménager des logements dans les étages supérieurs du « presbytère » (66 Grande Rue) Le conseil municipal préfère visiter les lieux au 66 grande rue aux Pilles le mercredi 1^{er} avril avant de prendre une décision. Décision ajournée et reportée au prochain conseil le 11 avril.

17. Devis de MICHELIER pour la pompe de relevage : réparation 5644 euros hors taxe ou remplacement 6779 euros hors taxe. Décision de remplacer la pompe de relevage (budget eau et assainissement) adoptée à l'unanimité, sous réserve de l'accord par le Conseil Municipal de Condorcet qui détient 64 % de son utilisation et de sa gestion.

18. Vu le décret d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019, la commune souhaite développer la mobilité électrique sur le territoire communal. Cependant de nombreux usagers n'ont pas de garage ou jardin. Il est donc important d'équiper les parkings du village de bornes de recharge pour les véhicules électriques, grâce à l'appui technique et financier du CSTED (Comité Syndical de Territoire d'Energie Drôme). La demande d'appel d'offre pour 2 bornes situées sur les parkings « La Lauze » et « La Jardinière » et 1 borne supplémentaire optionnelle qui serait installée sur le parking du « cimetière » le cas échéant, est adopté à l'unanimité.

19. La convention de gestion avec la CCBDP (Communauté des Communes des Baronnie en Drôme Provençale) permet un partenariat optimal avec la commune pour l'installation signalétique d'intérêt local (SIL) tels que : les services publics, les équipements touristiques, culturels et de loisirs, les sites et hébergements touristiques, les autres activités commerciales. Cette convention permet un partage des coûts à savoir 50 % CCBDP et 50% la commune ou l'utilisateur : adoptée à l'unanimité.

20. Forfait SACEM pour 152.01 € TTC/an : forfait qui permet 4 fêtes par an soit 1 fête de fin de marché, 1 fête aux Pilhantropes, 1 fête de village, fête de l'école : adopté à l'unanimité.

21. Acceptation du don d'un tableau du peintre Pierre BAZIN représentant l'arrestation du Christ, pour un dépôt dans l'église : adopté à l'unanimité.

22. Demande de M. Jean-Nicolas MATHIEU sur la facture d'eau potable. Le conseil municipal demande au maire d'adresser un courrier pour proposer la dissociation des installations privées et spécifiques et installation de compteurs séparés.

23. divers :

Demande d'information sur l'installation de la fibre dans les foyers, proposition d'écrire un encart dans la gazette. Christian GLEIZE se propose de répondre aux questions des usagers.

Nouveau bureau au Comité des fêtes : Yannick SCHILSSER, Louise BAYART, Benoît PLANCHE.

Au nom du Conseil municipal remerciements à l'ancien bureau.

Le correspondant élu pour le Comité des fêtes est Didier BOUDOU.

Changement de la trésorière à l'association Pilles au marché : Fatima FAHIM remplacée par Laetitia VERBAUWHEDE. Au nom du Conseil municipal remerciements à l'ancienne trésorière.

La correspondante élue pour le marché est Christine MARIE.

Aucune autre question diverse. La séance est levée à 20h30

Prochain conseil samedi 11 avril 2026 à 10h00.

Philippe LEDÉPERT
Président de séance



Christine MARIE
Secrétaire de séance

